

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 12 juin 1973

La séance est ouverte à 2 heures.

[Français]

LA LOI SUR LA RÉVISION DES LIMITES DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

OPPOSITION AU RAPPORT DE LA COMMISSION POUR LA PROVINCE DE QUÉBEC

M. l'Orateur: A l'ordre. Il est de mon devoir d'informer la Chambre qu'une opposition signée par les députés de Lafontaine, Nipissing, Welland, Sherbrooke, Kingston et les Îles, Prince George-Peace River, Saint-Denis, Gloucester, Lapointe, Saint-Jean, Bruce et Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine m'a été transmise, aux termes de l'article 20 de la loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, chapitre E-2 des Statuts révisés du Canada de 1970, relativement au rapport de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales pour la province de Québec.

Si la Chambre y consent, je proposerais que le texte de l'opposition soit imprimé en appendice aux *Procès-verbaux* de ce jour. La Chambre y consent-elle?

Des voix: D'accord.

[Note de l'éditeur: Voir texte du document précité en appendice dans les *Procès-verbaux* de ce jour.]

ment unanime de la Chambre pour proposer une motion relative à une question très importante.

Étant donné que le gouvernement a accordé des crédits illimités pour la Caisse de l'assurance-chômage afin de maintenir des Canadiens sans emploi, alors que les projets «Perspectives-Jeunesse», qui permettent aux étudiants de se sentir utiles et de travailler, ne bénéficient que de crédits très limités, je propose, appuyé par le député de Bellechasse (M. Lambert):

Que la Chambre étudie dans les plus courts délais possibles les moyens à prendre afin que le secrétaire d'État puisse contrôler sa timidité et demander au Conseil du Trésor des crédits supplémentaires pour que d'autres projets «Perspectives-Jeunesse» soient acceptés et que les jeunes puissent faire un travail utile à la communauté.

M. l'Orateur: J'ai des doutes quant à la recevabilité d'une motion proposée dans ces termes mais, de toute façon, la Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc pas être proposée.

* * *

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LE BILINGUISME

DÉPÔT DES RAPPORTS SUR LE PROGRAMME FÉDÉRAL-PROVINCIAL DE COLLABORATION AU DÉVELOPPEMENT DU BILINGUISME DANS L'ENSEIGNEMENT PRÉUNIVERSITAIRE

L'hon. James Hugh Faulkner (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 41(2) du Règlement, je dépose, dans les deux langues officielles, les rapports des provinces sur le programme fédéral-provincial de collaboration au développement du bilinguisme dans l'enseignement préuniversitaire.

* * *

[Français]

LA JEUNESSE

DEMANDE DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES POUR LE PROGRAMME «PERSPECTIVES-JEUNESSE»—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Roland Godin (Portneuf): Monsieur le président, en vertu de l'article 43 du Règlement, je demande le consente-

[Traduction]

LA LOI SUR LES PRÊTS DESTINÉS AUX AMÉLIORATIONS AGRICOLES

L'ordre du jour appelle: 1^{re} lecture des bills publics émanant du Sénat:

7 juin 1973—Bill S-5, tendant à modifier la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles—M. Guay (Saint-Boniface)

M. l'Orateur: Lorsque la Chambre a été saisie du bill S-5 hier, la présidence a indiqué qu'elle pourrait avoir certaines réserves à l'égard de certains aspects du bill. Le député de Saint-Boniface s'est chargé d'examiner l'affaire, étant donné qu'il est le parrain du bill, et de conseiller la présidence sur les aspects relatifs à la procédure.

M. Joseph-Philippe Guay (Saint-Boniface): Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Il me serait bien difficile de vous donner conseil, car je connais le rôle important que vous avez joué et jouez encore à la Chambre, et vous faites de l'excellent travail.

Des voix: Bravo!